

Zeitschrift: Energieia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie
Band: - (2007)
Heft: 1

Artikel: "Nous examinerons tous les arguments"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-641741>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



«Nous examinerons tous les arguments»

INTERNET

Projet du plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes»:

www.bfe.admin.ch/themen/00544/00625/index.html?lang=fr

Déchets radioactifs:

www.dechetsradioactifs.ch

Office fédéral du développement territorial:

www.are.admin.ch

Division principale de la Sécurité des Installations Nucléaires DSN:

www.hsk.ch

Commission fédérale de la sécurité des installations nucléaires:

www.ksa.admin.ch

À la mi-janvier, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a mis en consultation le projet de la partie «Conception générale» du plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes». La population sera également impliquée dans ce processus, puisqu'elle est invitée à prendre activement part à la consultation. Par cette démarche, la Confédération entend s'assurer «que le choix définitif du site soit fait dans le respect des principes démocratiques fondamentaux», explique Michael Aebersold, de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

La Suisse exploite cinq centrales nucléaires: Mühleberg, Leibstadt, Gösgen, de même que les deux installations de Beznau. Ensemble, ces centrales produisent annuellement 100 mètres cube de déchets hautement radioactifs. De la mise en service de la première centrale nucléaire – Beznau I, en 1969 – jusqu'à ce jour, quelque 7500 mètres cube de déchets faiblement, moyennement et hautement radioactifs, notamment stockés dans le dépôt intermédiaire central pour déchets radioactifs de Würenlingen (Zwilag), ont été accumulés. Avec la mise hors service puis la désaffectation de nos centrales, il faudra encore évacuer environ 95 000 mètres cube de déchets radioactifs supplémentaires.

«Bien que la Suisse exploite pacifiquement l'énergie nucléaire depuis plus de 30 ans, aucune solution sûre et définitive de stockage final des déchets radioactifs n'a encore été réalisée à ce jour», souligne Michael Aebersold, en charge du dossier à l'Office fédéral de l'énergie. «Les experts sont pourtant unanimes à affirmer que les dépôts en couches géologiques profondes constituent la seule méthode sûre de stocker à long terme des déchets radioactifs en toute sécurité».

Procédure de sélection: transparence garantie

L'été dernier, le Conseil fédéral avait déjà confirmé qu'il est véritablement possible de stocker des matériaux radioactifs dans le sous-sol helvétique durant des millénaires. L'OFEN travaille actuellement à l'élaboration de la partie «Conception générale» du plan sectoriel de dépôts en couches géologiques profondes. «Nous y décrivons en détail la procédure de sélection des sites de stockage final des déchets radioactifs en Suisse», explique Michael Aebersold.

Ce projet a été réalisé en étroite collaboration avec plusieurs services fédéraux, les cantons, les autorités concernées en Suisse et à l'étranger, de même qu'avec les organisations intéressées. Dans le cadre des travaux de groupe thématiques, la population a également été appelée à s'exprimer; ses vues ont été intégrées à la partie «Conception générale».

Les leçons de Wellenberg sont tirées

La procédure d'élaboration de la partie «Conception générale», de même que la consultation à grande échelle actuellement en cours démontre avant tout que les experts fixent surtout leur attention sur le fait de garantir la transparence de la procédure de sélection qui permettra de

Les cinq centrales nucléaires suisses produisent chaque année environ 100 m³ de déchets hautement radioactifs. Image: la centrale nucléaire de Leibstadt.



Bases légales

Le stockage final des déchets radioactifs est réglé dans la loi sur l'énergie nucléaire (LENu) et l'ordonnance sur l'énergie nucléaire (OENu). La LENU définit le fil directeur de l'évacuation des déchets radioactifs: en principe, ceux-ci doivent faire l'objet d'un stockage final dans un dépôt en couches géologiques profondes en Suisse. Le Conseil fédéral fixe les conditions-cadres d'un dépôt en couches géologiques profondes; celles-ci sont ensuite adoptées par le Parlement. A cet égard, citoyennes et citoyens possèdent un droit de veto. Par le biais d'un référendum facultatif, ils peuvent en effet statuer définitivement sur l'autorisation cadre. Il appartient à ceux qui produisent des déchets radioactifs d'assurer la gestion de leur évacuation. En 1972, ces derniers ont fondé la Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (NAGRA).

choisir le site définitif de stockage final et d'obtenir un large soutien de la population. «Nous avons tiré les leçons de l'échec essuyé en ce qui concerne le site de Wellenberg», fait remarquer le spécialiste de l'OFEN. A l'époque, la Confédération s'était retrouvée dans une situation critique dans l'argumentation adressée à la population du

«PLUS LA PROCÉDURE DE SÉLECTION EST CIRCONSTANCIÉE ET TRANSPARENTE, PLUS FORTE SERA PAR LA SUITE LA LÉGITIMITÉ DÉMOCRATIQUE DU CHOIX D'UN SITE DE STOCKAGE DÉFINITIF.»

canton de Nidwald, la NAGRA ayant omis d'examiner les autres solutions de stockage définitif des déchets radioactifs. La suite est connue: le modèle proposé fit naufrage lors du scrutin et la recherche d'un site de dépôt se retrouva à la case départ.

Aujourd'hui, la démarche adoptée est radicalement différente: la procédure de sélection est parfaitement transparente; la population est invitée à prendre part à la consultation concernant le projet le plan sectoriel. «Plus la procédure de sélection est circonstanciée et transparente, précise Michael Aebersold, justifiant le sens de ce coûteux exercice, plus forte sera par la suite la légitimité démocratique du choix d'un site de stockage définitif».

En janvier déjà, l'OFEN a organisé des manifestations publiques d'information dans les villes de Berne, Lausanne et Zurich dans le but d'informer la population de la teneur et des objectifs du plan sectoriel. D'ici la clôture de la consultation, le 20 avril prochain, les citoyennes et les citoyens intéressés auront la possibilité de transmettre leurs commentaires et leurs suggestions par écrit ainsi que par e-mail à l'OFEN (sachplan@bfe.admin.ch). «Nous examinerons soigneusement chaque argument», promet M. Aebersold.

Les critiques de gauche à droite

La présente partie «Conception générale» n'en est pas moins soumise au feu nourri de la critique: la gauche conteste l'utilité d'une procédure de sélection de sites de stockage final aussi longtemps qu'un concept de dépôt offrant toutes les garanties de sécurité fait défaut. La droite,

emmenée par l'UDC, émet à l'encontre du DETEC les reproches habituels: selon elle, la décision quant au stockage final des déchets radioactifs traîne en longueur pour des raisons politiques. Et Economiesuisse, l'association faîtière de l'économie, déplore que la capacité du dépôt soit limitée au stockage final des déchets des cinq centrales nucléaires existantes, nonobstant le fait que le parc des centrales nucléaires suisses devra vraisemblablement être élargi à l'avenir.

«Ces critiques sont également prises au sérieux», confirme Michael Aebersold en précisant toutefois: «Nous sommes conscients de ne pas pouvoir remplir ces exigences maximales. Notre mission consiste plutôt à préparer le terrain pour permettre une prise de décision quant au choix du site de stockage final dans le cadre d'une procédure de sélection à la fois transparente et démocratique». Après la consultation publique, le Conseil fédéral adoptera vraisemblablement le plan sectoriel cet été. Jusqu'à la décision définitive, il s'écoulera encore beaucoup de temps. «Nous nous attendons à ce que le choix du site définitif se fasse au plus tard en 2017».

(rik)